

Dispositif Socle et Pacte

Parcours « Se former pour lire, écrire, agir »

Objectif(s)

L'objectif est de vous permettre d'acquérir ou de renforcer vos savoirs de base généraux et vos compétences techniques afin d'accompagner votre employabilité, de favoriser votre insertion professionnelle ou votre maintien dans l'emploi.

Durée

La durée maximale du parcours est de 300 heures sur 6 mois renouvelable une fois.

Public concerné

Ce parcours s'adresse à des personnes touchées par l'illettrisme, qui après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante, de la lecture, de l'écriture, des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante.

Ce parcours concerne également les personnes en très grandes difficultés dans l'utilisation des ressources électroniques. Il s'agit de lutter contre le phénomène d'illectronisme.

Public de + de 16 ans à la recherche d'un emploi en difficulté d'insertion, d'apprentissage / SIAE /

Salarié en difficulté pour lire, écrire, compter

Pré-requis : Pas de pré requis demandé

Modalité et délais d'accès

Vous devez bénéficier d'une prescription qui peut être établie par :

Pôle Emploi - Mission Locale - Cap Emploi - Conseils Départementaux (Référénts insertion)

Vous serez alors convoqués soit dans le cadre d'une information collective ou d'un entretien individuelle. Dans tous les cas, vous effectuerez une évaluation afin de quantifier la durée de votre formation.

A compter de la réception de votre prescription, la durée moyenne pour votre entrée en formation est de 15 jours.

Tarif/Financement : Le coût de la prestation est pris en charge par le Conseil Régional. Aucun reste à votre charge.

Statut :

Votre statut dépendra du rythme de votre parcours de formation :

- Dans le cadre d'un parcours intensif (30 h hebdomadaire), vous serez stagiaire de la formation professionnelle et bénéficierez d'une rémunération.
- Dans le cadre d'un parcours à la carte, vous serez stagiaire de la formation professionnelle et bénéficierez d'une protection sociale.

Restauration

Si vous êtes présents sur une journée entière, un ticket repas vous sera remis.

Conditions d'accès

Organisation

L'accès à la prestation est à entrées et sorties permanentes.

Méthode

Les contenus s'appuient sur le Cadre européen de référence « Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » (revu en 2018) et des référentiels spécifiques relatifs aux formations dispensées dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Ils sont déclinés en compétences et connaissances indispensables à l'insertion sociale et professionnelle, sont élaborés sur 3 niveaux ou degrés afin de répondre aux besoins de chaque apprenant. Les objectifs de formation tiendront compte des situations personnelles et des contextes liés aux environnements professionnels de chaque apprenant, et visent l'autonomie de l'utilisateur dans le parcours d'apprentissage et dans la vie quotidienne et professionnelle

Il n'y a pas de chronologie dans l'apprentissage.

Pour les personnes en situation d'illectronisme, un module spécifique est proposé.

Modalités pédagogiques

Au regard des éléments cités ci-dessus, divers contenus sont proposés :

- 1) Apprentissage de la lecture et de l'écriture – Ecoute et compréhension orale
- 2) Acquisition des règles de base en mathématiques et science
- 3) Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie.
- 4) Se repérer dans le temps et l'espace
- 5) Découverte et sensibilisation aux technologies numériques

Suivi -Evaluation

Niveau de maîtrise visé : Degrés 1,2 et 3 du référentiel de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme (ANCLI)

Un suivi est organisé autour de différents temps d'évaluation et de bilan : évaluations diagnostiques. Information sur les possibilités de passation après la formation de la certification CléA et/ CléA numérique auprès d'un organisme habilité.

Un bilan sur les compétences acquises ainsi qu'une attestation de fin de formation vous seront remis.

Accessibilité

Concernant les personnes en situation de handicap : Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Lieux d'intervention

Limoges – Brive – Guéret – La Souterraine

Contact

05 55 32 21 14 – contact@asfel.fr